



Services et avantages du Club Villeroy

- Priorité pour les réservations au Restaurant Trente-Trois et au Spa
- Remise sur la restauration, les soins au spa et l'hébergement
- Nuitée offerte par an
- Soins d'une heure offerts par an
- Accès aux événements privés organisés tout au long de l'année
- Privatisation du spa sur réservation tout au long de l'année (créneau d'une heure) *
- Accès illimité à la salle de sport
- Accès prioritaire au Bar Jean Goujon
- Accès à la salle de réunion, sur réservation *
- Remise pour réserver les propriétés de The Collection (Saint-Barth, Courchevel, Saint-Jean-Cap-Ferrat, New York...)

N.B. Tous les avantages sont nominatifs, non-cessibles et non cumulables
(A utiliser dans l'année)

* Selon disponibilité



Règlement du Club Villeroy

- Le Club Villeroy est un club privé, ayant pour objet de proposer l'accès à son bar, son restaurant et ses installations de bien-être aux femmes et hommes de standing, ainsi que des activités sociales, culturelles et récréatives sans connotation politique ou religieuse.
- Le Club et ses principales installations se situent à Maison Villeroy, au 33 rue Jean Goujon 75008 Paris.
- L'accès au Club Villeroy est strictement réservé aux titulaires d'une carte de membre nominative du club Villeroy.
- L'adhésion est nominative et non cessible.
- L'adhésion n'est pas automatique et sa validation reste à l'entière discrétion de la Direction Générale après avoir rencontré le demandeur.
- Toute adhésion est ferme et non remboursable.
- Chaque membre devra payer ses factures du jour avant de quitter le Club.
- Le Club Villeroy est régi par la Direction Générale de la Maison Villeroy. La Direction Générale et toute personne désignée veillent aux respects et à la bonne application des règles.
- Le Club Villeroy peut être amené à fermer sur la seule décision de la Direction Générale.
- Une compensation équivalente au nombre de jours de fermeture sera créditée et sans préavis.
- Chaque membre peut choisir de ne pas renouveler son adhésion en soumettant une lettre de résiliation par écrit à la Direction Générale.
- Le Club Villeroy a le droit de refuser tout renouvellement sans avoir à se justifier.
- Le non-respect des présentes règles pourra entraîner la résiliation à effet immédiat sans indemnisation ni remboursement.
- Chaque membre est autorisé à inviter jusqu'à 3 personnes au Bar Jean Goujon sans accord préalable.
- Les enfants de membres de moins de 18 ans sont les bienvenus.
- La réservation est très fortement recommandée d'une manière générale.
- Les membres et leurs invités sont encouragés à porter une tenue correcte.
- Les membres doivent rester avec leurs invités, ne pas les laisser seuls ni quitter les lieux sans eux
- Le Club souhaite que tous les membres se sentent à l'aise et passent un agréable moment. Afin de maintenir une ambiance chaleureuse, il est demandé aux membres d'être accompagnés de personnes respectant l'atmosphère du Club.
- Le Club Villeroy et la Direction Générale ne sont pas responsables en cas de vol, perte ou dégradation des biens des membres et leurs invités.
- Sans autorisation expresse de la Direction Générale, aucun membre ne se livrera à une activité commerciale au sein du club.